



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher Le : 23/10/2025

Et

Publication sur le site internet de la commune : 23/10/2025

L'an 2025, le 13 Octobre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/09/2025.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mme : JORSIN Fabienne, MM : COSNIER Fabrice, CROMARIAS David, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel, JOURDE Stéphane

Absente: FLEURY Élisabeth

A été nommé(e) secrétaire : DEJARDIN Philippe

2025_29 – Proposition tarif pour l'aide à l'archivage Annule et remplace 2025_26 suite à une erreur matérielle

Madame le maire explique que depuis un an, le centre de gestion du Cher propose une prestation pour l'aide à l'archivage.

Cet agent est venu en mairie courant juillet afin d'évaluer l'état des archives.

Suite à cela, elle nous a rédigé un compte rendu de visite et à effectuer un diagnostic.

À travers ces éléments, elle nous a donc établi une proposition financière qui s'établit comme suit :

Quantité en mètres linéaires : entre 70 et 80 mètres linéaires

Désignation	Prix unitaire / jour	Prix total TTC
Phase 1 (2 jours) : rédaction du récolement réglementaire pour les élections de 2026.	330,00 €	660 €
Phase 2 (35 jours) : récolement préparatoire, tri et élimination, rédaction du bordereau d'élimination, rédaction de l'instrument de recherche, reconditionnement.	330,00 €	11 550 €
Phase 3 (30 jours) : tri et élimination (suite), rédaction du bordereau d'élimination, rédaction de l'instrument de recherche (suite), reconditionnement (suite).	330,00 €	9 900 €
Phase 4 (8 jours) : réaménagement du local Archives (signalétique, plan, réflexion sur l'emplacement de nouveaux meubles), rédaction du bordereau de dépôt aux Archives départementales et du Patrimoine du Cher, sensibilisation à l'archivage.	330,00 €	2 640 €
Total des 4 phases		24 750 €

Devis en euros.

Trois possibilités de paiement sont proposées ou bien des prestations par phases :

PRESTATION COMPLETE¹ (avec possibilité d'étalement du règlement) :

- Sur un exercice, soit **24 750 €** à l'issue de la prestation ;
- Sur deux exercices, soit **12 375 €** à l'issue de la prestation, et **12 375 €** l'année suivante ;
- Sur trois exercices, soit **8 250 €** à l'issue de la prestation, **8 250 €** l'année suivante, et **8 250 €** l'année n+2.

PRESTATION PAR PHASES¹ :

- Phase n°1, soit **660 €** à l'issue de la prestation.
- Phase n°2, soit **11 550 €** à l'issue de la prestation.
- Phase n°3, soit **9 900 €** à l'issue de la prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité la prestation complète répartie sur trois ans, tout en sachant que la phase 1 sera faite avant les élections de mars 2026 et que la phase 2 ne débutera pas avant fin 2026.

Dit que les crédits budgétaires seront prévus pour l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/10/2025
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire
DEJARDIN Philippe

Envoyé en préfecture le 23/10/2025
Reçu en préfecture le 23/10/2025
Publié le
ID : 018-211802624-20251013-2025_29-DE



Chattelain

A circular blue ink seal for the commune of Thailvenay in the Cher department. The seal features a central emblem with a castle tower and a landscape, surrounded by the text "MAIRIE DE THAILVENAY" at the top and "CHER" at the bottom, separated by two small stars.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Chattelain", written over the official seal.